

The page is decorated with various silhouettes of tropical leaves in shades of teal and green, scattered around the central text.

LA JUNGLE DES « DYS »

*Le guide parental pour savoir quoi faire, vers qui aller...
quand votre enfant a potentiellement un/des troubles
« dys »*

Auteurs :

Cabinet CANOPEE :

Dr Gérald BUSSY, docteur en neuropsychologie, psychologue-neuropsychologue

Clarisse MAHUL, Psychologue spécialisée en neuropsychologie

Florine COUSSEAU, Psychologue spécialisée en neuropsychologie

Lisa BIFFAUD, Psychologue spécialisée en neuropsychologie de l'Enfant

Margot RASCLE, Psychologue spécialisée en neuropsychologie de l'Enfant

Espace Santé le Colibri :

Nelly VILLARD, ergothérapeute

Marie TAMAILLON, psychomotricienne

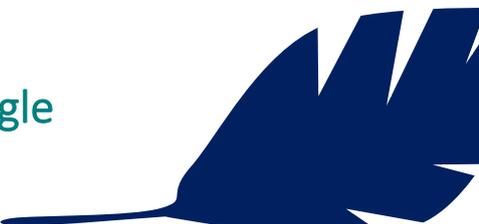
SESSAD Alauda :

Ludivine DETROIS, orthophoniste



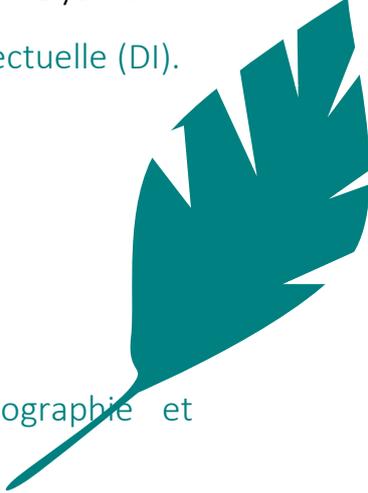


Retrouver votre/vos Dys dans la jungle



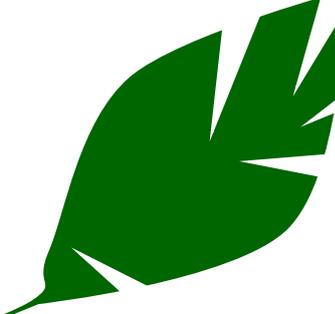
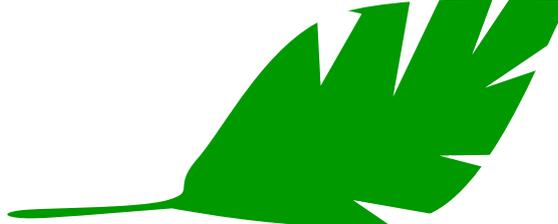
Les troubles Dys font partie, selon les classifications internationales, des Troubles du Neurodéveloppement (TND), c'est-à-dire des troubles du développement du système nerveux central.

Il existe 6 Troubles du neurodéveloppement dont plusieurs troubles « Dys » :

- 1) Trouble du Développement Intellectuel (TDI) ou Déficience Intellectuelle (DI).
 - 2) Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).
 - 3) Trouble Déficit de l'Attention avec / sans Hyperactivité (TDA/H).
 - 4) Trouble de la Communication dont la Dysphasie.
 - 5) Trouble moteurs dont la Dyspraxie.
 - 6) Troubles Spécifiques des Apprentissages : Dyslexie-dysorthographe et Dyscalculie.
- 

7) A cela, nous rajoutons le Trouble Développementale de la Mémoire ou dysmnésie qui n'est pas encore reconnu comme un TND.

Dans ce guide, nous ne développerons pas les deux premiers TND qui sont des troubles bien spécifiques et non des troubles dys. Ils peuvent toutefois s'accompagner de ces mêmes troubles « dys ».



Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les principaux signes observés dans chaque « Dys ». Attention, ce tableau n'a pas vocation à poser un diagnostic. Chaque difficulté peut s'expliquer par plusieurs troubles ou dysfonctionnements. Seul un professionnel habilité peut diagnostiquer.

	Signes d'alerte	Dysphasie	Dyslexie	Dyspraxie	dyscalculie	TDAH	Dysmnésie
Langage oral	Développement tardif	X					
	Ne parle pas comme les autres	X					
	Confond les sons	X	X				
	Pb pour prononcer des mots	X					
	Pb pour comprendre des consignes orales	X				X	X
	Pb pour expliquer quelque chose de manière simple	X				X	
Motricité	Marche acquise > 18 mois			X			
	Pb pour courir			X			
	Pb pour sauter			X			
	Pb pour attraper un ballon			X			
	Pb en Géométrie			X		X	
	Pb pour écrire (graphisme et vitesse)			X		X	
	Pb pour tenir un stylo			X			
	Pb pour dessiner			X			
	Pb pour s'habiller			X			
	Pb pour manger proprement			X			
	Maladresse			X		X	
Langage écrit	Pb en déchiffrement		X				
	Pb en Orthographe	X	X	X		X	X
	Ecrit comme il entend		X				X
	Lenteur pour lire		X				
	Oublie les consignes	X				X	X
	Ne comprend pas les consignes écrites		X				X
	Confusion des sons	X	X				
	lit correctement le début du mot et invente la fin		X				
Mathématiques	Problème pour poser des opérations			X	X		
	Pb en Résolution de problèmes		X		X	X	X
	Dénombre difficilement				X		
	Pb pour comprendre les opérations				X		
	Pb pour apprendre la comptine numérique				X		X
	Pb en lecture de chiffres				X		
Comportement/ Concentration	Facilement distrait					X	
	Dans la Lune					X	
	Ne peut se concentrer longtemps					X	
	Parle vite					X	
	Agitation motrice					X	
	A tendance à se précipiter					X	
	Lenteur			X		X	X
	S'ennuie					X	
	A fini avant les autres					X	
	Parle beaucoup					X	
	Gestion des émotions					X	
	Problème relationnel avec les autres	X				X	

Les cas particuliers

Le cas des HPI

Le Haut Potentiel Intellectuel (HPI) n'est pas un trouble, ni un dys, ni un problème en soi. L'enfant HPI a des particularités comportementales qui parfois s'accompagnent de difficultés scolaires faisant évoquer un potentiel Dys, sans que cela ne soit le cas. Mais il est également possible que le HPI soit associé à un trouble dys.

Le Haut Potentiel Intellectuel s'identifie uniquement à l'aide d'un test de QI chez un psychologue/neuropsychologue.

NB : On entend de plus en plus parler de HPE (Haut Potentiel Emotionnel) : cela n'existe pas et il n'y a aucune définition ni aucun consensus sur le sujet. Si votre enfant est « trop » sensible cela peut être un trait de personnalité, de l'anxiété, une dépression ou évocateur d'un autre trouble.

Le cas particulier des « multidys »

Le terme « multidys » est utilisé pour signifier qu'un enfant présente plusieurs troubles du neurodéveloppement, plusieurs troubles dys. Cela est assez courant (voire systématique) mais aucune étude ne permet de dire à partir de combien de troubles dys l'enfant est dit « multidys ».

On peut retrouver des enfants présentant une dysphasie et une dyspraxie, une dyslexie et un TDA/H... A savoir aussi que certains troubles vont de pairs : dyslexie et dysorthographe par exemple. Ainsi ce n'est qu'UN trouble, pas deux !

Par ailleurs, certains troubles sont fortement liés. Par exemple, dans 70 % des cas de dysphasie il y aura une dyslexie quelques années après. Doit-on parler de « multidys » dans ce cas ? la question reste ouverte...

Quels « explorateurs » aller voir pour sortir de la jungle ?

Si votre enfant présente des signes de troubles dys qui se répercutent sur sa scolarité, des évaluations permettant un diagnostic sont nécessaires. Dans la jungle des bilans, il n'est pas toujours facile de s'orienter et de savoir quel chemin prendre. Voici quelques informations qui vous permettront de gagner du temps en comprenant quels sont les professionnels qui concourent à quels diagnostics.

Présentation des différents « explorateurs » qui se promènent dans la jungle :

Médecin généraliste

Votre médecin généraliste pourra vous accompagner dans les démarches à faire. Généralement, c'est lui qui suit le dossier de votre enfant et qui coordonne les soins. C'est aussi lui qui prescrit habituellement les prises en soins comme l'orthophonie, l'ergothérapie, la psychomotricité ou bien encore l'orthoptiste

Médecin scolaire

Le médecin scolaire intervient dans le cadre de l'école, le plus souvent à la demande des enseignants. Il saura vous guider dans la jungle des dys et mettra en place avec vous les aides au sein de la classe.

Le psychologue scolaire

Le psychologue scolaire n'est pas, à proprement parler, un rééducateur mais il se positionne plutôt en amont dans l'évaluation. Il exerce uniquement à l'école et ne peut intervenir qu'avec l'autorisation préalable des parents. Il observera l'enfant en classe et pourra être amené le cas échéant à faire des évaluations psychométriques.

L'orthophoniste (ou logopède)

L'orthophoniste est un professionnel qui prend en charge les troubles du langage oral (voix, parole, langage...) et du langage écrit (lecture, orthographe). Le bilan orthophonique est réalisé à la demande d'un médecin qui prescrira une rééducation, le cas échéant, selon les résultats de ce bilan initial. Certains orthophonistes (qui ont suivi une formation complémentaire) prennent en charge les troubles des fonctions logicomathématiques (dyscalculie).

Le psychologue-neuropsychologue

Un neuropsychologue est un psychologue spécialisé dans l'évaluation et la rééducation des troubles cognitifs. Bien qu'il prenne en compte les désordres psychoaffectifs dans son analyse, il ne se substitue pas au psychologue dit « clinicien » dans les soins psychologiques du patient. Le neuropsychologue réalise les bilans nécessaires à l'évaluation de l'efficacité intellectuelle (test de QI) et du fonctionnement adaptatif, ainsi que des bilans « secondaires » du fonctionnement cognitif (attention, mémoire, gnosies, cognition sociale...).

Le psychologue

Le psychologue, que l'on qualifiera de « clinicien » (pour le différencier du neuropsychologue), est un professionnel qui prend en charge les troubles psychoaffectifs et les troubles du comportement. Il peut prendre en charge l'enfant en thérapie individuelle, en groupe ou dans une thérapie dite systémique, c'est-à-dire avec les autres membres de la famille. Il ne peut pas prescrire de médicaments contrairement aux psychiatres. De nombreux enfants Dys présentent également une fragilité psychologique (faible estime de soi, troubles anxieux...) qui nécessite un suivi par un psychologue.

L'ergothérapeute

L'ergothérapeute est un professionnel qui intervient lorsque la personne n'arrive pas à choisir, organiser et s'adonner à des occupations significatives qui lui procurent de la satisfaction. Il prend en compte les difficultés de la personne, dans une activité significative et un environnement donné (maison, école, loisirs...). Selon les besoins, il peut proposer de la rééducation motrice, développer des stratégies de compensation, adapter l'environnement pour que la personne puisse être autonome malgré ses troubles. Par exemple : si le besoin identifié est « recopier les leçons en classe avec une dyspraxie » : l'ergothérapeute va pouvoir proposer une rééducation graphique, conseiller en aménagements scolaires et/ou proposer l'apprentissage et la mise en place d'un outil de compensation comme l'ordinateur.

Le psychomotricien

Le psychomotricien est un professionnel qui évalue et prend en charge l'organisation psychomotrice de la personne. Il soutient l'accès à la conscience corporelle, l'accès à l'organisation gestuelle globale et fine. Il prend en compte le corps dans sa globalité en relation avec les aspects sensoriels, moteurs, affectifs et émotionnels : le tonus, les processus de latéralisation, les coordinations, les habiletés oculo-manuelles, l'orientation spatio-temporelle, la représentation

spatiale... en s'appuyant sur les médiations corporelles (jeux, expressions corporelles...) selon le projet de soin établi.

L'orthoptiste

L'orthoptiste est un professionnel des troubles de la vision et du regard. Il analyse les capacités de poursuite oculaire (déplacement de l'œil de droite à gauche et de haut en bas), de convergence (le fait que les deux yeux travaillent ensemble pour voir le même objet) ... Son action est également utile dans la prise en charge des troubles visuo-spatiaux.

Le neuropédiatre

Le neuropédiatre est un médecin spécialisé dans les troubles neurologiques de l'enfant et de l'adolescent. C'est la spécialité médicale la plus en lien avec les TND. Le neuropédiatre peut coordonner les soins et prescrire des traitements le cas échéant.

Le pédopsychiatre

Le pédopsychiatre est un médecin spécialisé dans les troubles psychopathologiques de l'enfant/adolescent. Il peut prescrire des médicaments au besoin et peut assurer un suivi psychothérapeutique. Il peut également prescrire les bilans.



Alors, qui aller voir (étape par étape) ?

Avant d'entrer dans la jungle, il faut s'assurer qu'on ait tout le matériel nécessaire !

Au préalable, il faut s'assurer que l'enfant voit bien et entend bien. Et oui ! si votre enfant voit mal, il risque d'avoir des difficultés pour lire.... Et s'il entend mal, sa compréhension sera difficile. Ainsi, un bilan orthoptique/ophtalmologique est fortement recommandé tout comme un bilan ORL.

Qui voir selon les troubles ?

Dyslexie-dysorthographe

- 1) Le médecin va prescrire une ordonnance pour une évaluation en orthophonie qui fera un bilan de langage écrit.
- 2) Dans ce bilan orthophonique, différentes composantes du langage écrit seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard.
- 3) Nous recommandons en systématique un bilan orthoptique (ordonnance médicale).
- 4) Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire (pas d'ordonnance).
- 5) Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'une dyslexie-dysorthographe.

Dyspraxie

- 1) Le médecin va prescrire une ordonnance pour une évaluation en ergothérapie et/ou psychomotricité.
- 2) Dans ce bilan ergothérapeutique/psychomoteur, différentes composantes du développement moteur seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard.
- 3) Nous recommandons en systématique un bilan orthoptique (ordonnance médicale).
- 4) Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire (pas d'ordonnance).
- 5) Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'une dyspraxie.



Dysphasie

- 1) Le médecin va prescrire une ordonnance pour une évaluation en orthophonie.
- 2) Dans ce bilan orthophonique, différentes composantes du langage oral seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard.
- 3) Nous recommandons en systématique un bilan ORL.
- 4) Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire (pas d'ordonnance).
- 5) Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'une dysphasie.

Dyscalculie

- 1) Le médecin va prescrire une ordonnance pour une évaluation en orthophonie spécialisée en logico-mathématique.
- 2) Dans ce bilan orthophonique, différentes composantes du calcul seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard.
- 3) Nous recommandons en systématique un bilan orthoptique.
- 4) Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire. Un bilan des fonctions exécutives sera certainement proposé en complément (pas d'ordonnance).
- 5) Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'une dyscalculie.

TDA/H

- 1) Le médecin va orienter sur un bilan neuropsychologique (sans prescription).
 - 2) Dans ce bilan neuropsychologique, différentes composantes des fonctions attentionnelles et exécutives seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard. Des questionnaires parentaux sont également nécessaires.
 - 3) Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un second RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire.
 - 4) Nous recommandons en systématique un bilan ORL et orthoptique.
 - 5) Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'un TDA/H.
- 
- 
- 

Dysmnésie

- 1) Le médecin va orienter sur un bilan neuropsychologique (sans prescription).
- 2) Dans ce bilan neuropsychologique, différentes composantes des systèmes mnésiques seront évaluées, ce qui permettra de dire si l'enfant présente ou non un trouble ou un simple retard.
- 3) Ensuite, un test de QI doit être réalisé. Un second RDV chez un psychologue-neuropsychologue est donc nécessaire.
- 4) Nous recommandons en systématique un bilan ORL et orthoptique.
- 5) Lorsque tout cela est réalisé, le médecin synthétise tous ces bilans et peut conclure sur la présence ou non d'une dysmnésie.

Tableau récapitulatif

	Dyslexie	Dysphasie	Dyspraxie	TDAH	Dyscalculie	Dysmnésie
Médecin	X	X	X	X	X	X
Orthophoniste	X	X			X	
Ergothérapeute			X	X		
Psychomotricien			X	X		
Neuropsychologue	X	X	X	X	X	X
Orthoptiste Ophtalmologiste	X	X	X	X	X	X
ORL	X	X	X	X	X	X



Mais pourquoi toujours passer par la case « Test de QI » ?



Dans les classifications internationales (DSM 5 et CIM 11), pour poser un diagnostic de troubles dys, il est nécessaire d'éliminer une faiblesse intellectuelle et notamment un Trouble du Développement Intellectuel. Pour cela, seul un test de QI peut estimer l'efficacité intellectuelle d'un enfant.

A titre de repère, dans les versions antérieures des classifications internationales, il était noté que les troubles dys étaient diagnostiqués à partir d'un QI > 85 (soit dans la norme).

Par ailleurs, le test de QI permet aussi de tester différentes composantes cognitives à la recherche d'éventuels autres « troubles cachés ».

Le test de QI peut être réalisé par le psychologue scolaire ou bien le psychologue-neuropsychologue.

Combien coûte un parcours dans la jungle des dys ?

Certains bilans sont pris en charge par la CPAM. C'est le cas notamment des bilans orthophoniques et orthoptiques, ainsi que les consultations médicales (hors dépassement d'honoraires de certains spécialistes).

Les autres « explorateurs » ne sont pas remboursés par la CPAM. Certaines mutuelles remboursent une partie de certaines prises en soin. Vous pouvez également monter un dossier MDPH. Dans certaines régions, il existe des réseaux de santé qui, sous certaines conditions, coordonnent les bilans et les financent. Ils peuvent également financer une partie des rééducations.

Vous pouvez faire appel à une Assistante Sociale pour vous faire aider.



Que se passe-t-il une fois que les dys ont été trouvés ?



Lorsque les diagnostics ont été posés, des remédiations ou prises en soin peuvent être proposées afin de réduire les troubles et leurs impacts au quotidien. Chaque professionnel peut proposer ce genre de prestation. Il conviendra de coordonner ces soins afin de ne pas dépasser 2 (voire 3) rééducations hebdomadaires, au risque de surcharger l'enfant et de perdre son intérêt pour chacune d'entre elles. Il faudra donc dégager des priorités et les organiser.

La remédiation se décline en deux composantes : les aménagements pédagogiques (conseils mis en place pour la classe ou les devoirs, en s'appuyant sur les points forts) et la rééducation (réhabilitation de ce qui ne fonctionne pas).

Liste des prises en soins possibles (à titre indicatif, tous ne sont pas obligatoires):

Dyslexie-dysorthographe



- Orthophoniste pour les troubles du langage écrit
- Orthoptiste pour les troubles neurovisuels
- Neuropsychologue pour les troubles de mémoire de travail verbale
- Ergothérapeute pour l'ordinateur (compenser troubles du langage écrit et valoriser compréhension et productions avec correcteur, prédicteur, aides vocales, syllabes colorées etc... en fonction des besoins analysés)

Dyspraxie



- Ergothérapeute pour les troubles moteurs (amélioration du geste dans activité donnée, mises en situation pour favoriser transposition au quotidien, adaptation environnement ou activité, utilisation de matériel spécifique, adapté si nécessaire...)
 - Ergothérapeute pour ordinateur (compenser et valoriser écriture non fonctionnelle en qualité, vitesse et/ou endurance, utilisation des outils de géométrie imprécise, organisation du cartable, pose d'opérations etc...)
 - Psychomotricien pour les troubles de la coordination et posture du corps
 - Orthoptiste pour les troubles neurovisuels
 - Neuropsychologue pour les troubles de la mémoire de travail visuo-spatiale
- 

Dysphasie

- Orthophoniste pour les troubles du langage oral
- Psychomotricien (travail sur le dialogue non verbal, la place de chacun dans un échange...)
- Neuropsychologue pour les troubles de la mémoire de travail verbale
- Ergothérapeute pour optimiser participation sociale, réussite scolaire (favoriser compréhension et productions d'écrits avec outils numériques comme ordinateur, tablette, téléphone : aides vocales, prédicteurs de mots, écho à la frappe etc...en fonction des besoins)

Dyscalculie

- Orthophoniste pour les troubles du traitement des nombres
- Neuropsychologue pour les troubles du raisonnement logique et les fonctions exécutives dont la mémoire de travail

TDA/H

- Neuropsychologue pour les troubles des fonctions attentionnelles et exécutives et/ou Thérapies Cognitivo-Comportementales
- Neuropsychologue pour travailler les Habiletés Sociales
- Neuropsychologue pour Groupe Education à la Parentalité face au TDAH
- Psychomotricien pour gestion des émotions et hyperactivité
- Orthoptiste pour le balayage visuel
- Ergothérapeute si impact sur organisation et précision gestuelle interférant sur activités du quotidien (écriture/ordinateur, tracés de géométrie, habillage, découpage, repas, loisirs...)

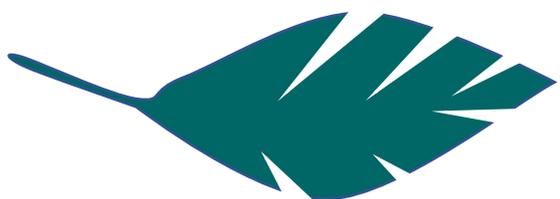
Dysmnésie

- Rééducation Neuropsychologique des systèmes mnésiques
- Orthophoniste pour développer le lexique

A ces prises en charge spécifique par trouble, on peut rajouter le suivi psychologique notamment si l'enfant ressent de l'anxiété ou un mal être en lien avec son/ses dys. Un suivi psychomoteur peut également être mis en place en ce sens.

Tableau récapitulatif

	Dyslexie	Dysphasie	Dyspraxie	TDAH	Dyscalculie	Dysmnésie
Orthophoniste	X	X			X	
Ergothérapeute	X	X	X	X		
Psychomotricien		X	X	X		
Neuropsychologue	X	X	X	X	X	X
Orthoptiste	X		X	X	X	



La jungle des Dys à l'école : les plans d'accompagnement

A l'école, des plans d'accompagnement peuvent être mis en place, en concertation avec l'enseignant, le médecin scolaire, le psychologue scolaire ... sur la base des compte rendus des différents « explorateurs ».

NB : vous trouverez plus d'explications sur le site du ministère de l'éducation nationale.

✓ PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Le PAI concerne les élèves présentant des maladies chroniques, des allergies/intolérance alimentaires.

Le PAI est demandé par la famille ou le chef d'établissement en accord avec la famille. C'est le médecin scolaire (ou généraliste) qui le rédige et précise les aménagements à réaliser sur les temps scolaires et périscolaires.

✓ PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

Le PAP concerne les élèves présentant un trouble des apprentissages (Dys et TND) durable. Ce document est demandé par le corps enseignant ou la famille, et rédigé par le médecin scolaire ou le médecin généraliste sur la base des compte rendus des « explorateurs » ayant clairement mis en exergue un ou des troubles. Il permet la mise en place d'aménagements pédagogiques spécifiques.

✓ PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

Le PPS concerne les élèves en situation de handicap défini par la loi de 2005, et qui ont été identifiés comme tels par la MDPH. Ce document écrit prend la forme d'une feuille de route qui coordonne l'ensemble des actions pédagogiques, éducatives, médicales, paramédicales et sociales qui concourent à répondre aux besoins de l'élève. Il est mis en place à la suite d'une concertation dans le cadre d'une Equipe de Suivi de Scolarité (ESS) qui rédige un Geva-Sco.

✓ PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative

Le PPRE concerne les élèves présentant des difficultés scolaires engendrant un retard dans les acquisitions attendues. Le PPRE est un document qui permet de coordonner les accompagnements éducatifs nécessaires. Il est mis en place par le chef d'établissement en liens avec les enseignants et la famille.

NOTES PERSONNELLES



Bibliographie

Il existe de très nombreux ouvrages sur les troubles dys.

Nous conseillons les ouvrages de l'Editeur Tom POUSSE, notamment la collection 100 idées qui donnent des conseils pratiques :

100 idées pour mieux gérer son Trouble de l'attention. Auteur Dr Francine Lussier
100 idées pour aider les élèves dyspraxiques. Auteurs : Kirby Amanda, Lynne Peters

100 idées pour aider les élèves dyscalculiques. Auteurs : Josiane Helayel et Isabelle Causse-Mergui

100 idées pour venir en aide aux enfants dysphasiques. Auteurs : Monique Touzin et Marie Noelle Leroux

100 idées pour venir en aide aux élèves dyslexiques. Auteurs : Gavin Reid et Shannon Green

100 idées pour stimuler sa mémoire de travail. Auteur : Dr Gérard Bussy

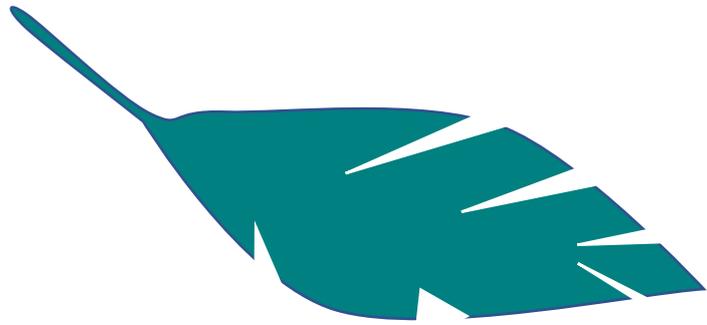
La mémoire à l'école. Dr Michele Mazeau et Michèle Cerisier-Pouet

Aux éditions de Montagne, on trouve également les ouvrages de la collection la boîte à outils :

- Dyslexie et dysorthographe la boîte à outils
- TDAH la boîte à outils

En téléchargement gratuit sur internet, retrouvez le document La mémoire de Travail à l'école.





Offert par



Cabinet de Neuropsychologie CANOPEE

28 avenue Jean Monnet
42330 SAINT GALMIER (Loire)

www.neuropsychologue-loire.org

